



Régime indemnitaire, point d'indice, protection sociale complémentaire (prévoyance et complémentaire santé)

Nos revendications en cette rentrée de septembre

Le constat est sans appel en cette rentrée de septembre : tous les carburants sont au-dessus de 2 euros le litre.

Avec l'augmentation du SMIC au 1^{er} juin 2026 de 34,82 euros et le gel du point d'indice, le nombre de fonctionnaires sous le SMIC est passé de 356 000 à près d'un million.

En 25 ans, le point d'indice a perdu 30% de sa valeur. La smicardisation frappe comme jamais la fonction publique. La CGT revendique le point d'indice à 6,50 euros.

2, 8 et 9 septembre : 3 réunions de négociations au CNFPT

Dans ce contexte la direction générale propose 3 réunions de négociations avec les organisations syndicales du CNFPT sur le régime indemnitaire et le volet prévoyance de la Protection Sociale Complémentaire (garantie maintien de salaire).

Le syndicat CGT du CNFPT a rappelé ses revendications dans un courrier au directeur général du 31 août (voir sur notre site intranet)

Pour le régime indemnitaire

- **CIA** : Un CIA minimum de 1.000 euros pour tous les agents
- **IFSE** :

Augmentation immédiate (dès octobre 2026) de 34,82 euros pour tous

Calendrier négocié d'une augmentation progressive de 300 euros pour tous

Aucun recul des montants actuels du CIA et de l'IFSE, quelles que soient les observations de la Cour des Comptes¹

- **Télétravail exceptionnel lié à l'augmentation du coût du carburant.**

Reconduction du TT exceptionnel lié à la hausse du prix du carburant tant qu'il n'y aura pas d'augmentation du point d'indice et que les prix du carburant ne seront pas bloqués par le gouvernement.

Pour la Protection Sociale Complémentaire

(cf notre communiqué de juin 2026 sur notre page intranet)

Garantie Maintien de Salaire (Volet Prévoyance) :

- Pas d'augmentation du reste à charge pour les agents
- Pas de régression des droits actuels en matière d'indemnisation

¹ La Cour des Comptes est actuellement présidée par Amélie de Montchalin. Dès sa nomination en février 2026, la CGT, membre d'ATTAC, a contesté la légitimité de cette nomination notamment en raison des atteintes à la déontologie des juridictions financières que constitue cette nomination.

Complémentaire santé :

La CGT rappelle son exigence première : 100% sécu (remboursement intégral des soins et médicaments par la sécurité sociale).

La baisse des remboursements de la sécurité sociale conduit à l'augmentation mécanique du tarif des mutuelles.

Depuis 2014 (mise en place de la complémentaire santé au CNFPT) les tarifs des mutuelles ont augmenté d'environ 60% (augmentation d'au moins 2% chaque année avec des augmentations records en 2024 de 8,1% et en 2025 de 6%).

Or, au CNFPT, le montant de la participation de l'employeur à la complémentaire santé CNFPT n'a pas évolué depuis sa mise en place.

La CGT revendique une augmentation significative de la participation de l'employeur à la complémentaire santé.

Avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, la CGT appelle à la grève et aux manifestations le 29 septembre.

Au CNFPT, la CGT entend agir avec les syndicats représentatifs pour faire progresser la rémunération des agents de l'établissement.

Vous voulez connaître les conséquences du gel du point d'indice sur votre salaire ?

Vous voulez mesurer ce que vous a coûté 25 années de gel du point d'indice ?

Faites le test du simulateur CGT

[Simulateur – 25 ans de gel du point d'indice dans la Fonction publique | CGT](#)

Vous voulez agir pour défendre votre pouvoir d'achat et votre santé ?

Rejoignez la **CGT**.

Paris, le 31 aout 2026